

## Règlements – **Concours Boîte à lunch avec les œufs!**

Le concours «*Boîte à lunch avec les œufs*» est organisé par la Fédération des producteurs d'œufs du Québec. Aucun achat n'est requis.

### 1. Règlements

Le présent règlement régit tous les aspects reliés au concours.

### 2. Prix à gagner

Le concours «*Boîte à lunch avec les œufs!*» donne la chance à ses participants de gagner une carte cadeau de 1000\$ d'épicerie.

### 3. Durée du concours

Le concours se déroulera du 28 août 2023 au 24 septembre 2023

### 4. Conditions de participation

Pour être admissible au concours les participants doivent :

- Compléter le formulaire en ligne disponible sur le site de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec : œuf.ca (<https://oeuf.ca/concours/>);
- Avoir atteint l'âge de la majorité (18 ans);
- Être résident du Québec lors de sa participation au concours;
- Ne pas être employé, agent, représentant ou être une personne domiciliée avec un employé, un agent ou un représentant effectuant ces services pour les organisateurs du concours;
- Aucun achat requis.

### 5. Attribution des prix

Le concours prend fin le 24 septembre 2023 à 18h00.

Le tirage au sort, à l'aide d'un système automatisé, aura lieu le 5 octobre 2023 à 11 heures à l'entreprise Activis située au 260 rue Serge Pépin à Beloeil. Les chances de gagner dépendent du nombre de participants. La personne gagnante sera avisée par courriel. Elle aura une semaine pour réclamer son prix. La personne choisie doit donc respecter les règlements mentionnés ci-haut, être contactée par courriel et/ou téléphone et accepter le prix à l'intérieur d'une semaine, sans quoi nous recommencerons le processus de choix du gagnant. Il est possible que le nom et prénom du gagnant soit annoncé sur les réseaux sociaux de l'Organisateur du Concours.

## 6. Modalité de participation

Compléter le formulaire en ligne au Lien URL.

Toute participation doit contenir les informations suivantes :

Nom et prénom – Adresse complète – Téléphone - Adresse courriel – Réponse à la question – Les autorisations suivantes : Je suis âgé de 18 ans ou plus; J'accepte les règlements du concours et la Politique de confidentialité de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec; J'aimerais recevoir l'infolettre de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec pour connaître les nouvelles offres et les concours (Il est possible de me désabonner à n'importe quel moment).

Ce faisant, vous obtiendrez une (1) participation au Concours. Toutes les participations doivent être reçues pendant la période du Concours. L'organisateur n'est pas responsable des participations perdues, non livrées ou invalides, lesquelles seront déclarées inadmissibles. Toutes les participations deviennent la propriété exclusive de l'organisateur et ne seront pas retournées. Toutes les participations au Concours seront individuellement désignées comme une « Participation » et collectivement, les « Participations ».

LIMITE : une (1) Participation par personne durant la période totale du Concours.

\*Toute tentative par un participant de se procurer plus que le nombre de Participations déterminé, en utilisant multiples adresses courriel, identités, enregistrements et identifiants de connexion, ou toute autre méthode résulterait en l'annulation des Participations de ce participant et ce dernier pourra être disqualifié à la seule discrétion de l'Organisateur. L'utilisation de tout système automatisé (notamment, mais sans s'y limiter, les Participations soumises au moyen de robots, de scripts, de macro-commandes ou d'un autre service automatisé) pour participer est interdite et entraînera la disqualification du participant. Advenant une contestation de l'identité d'une personne qui a soumis une Participation, le titulaire de compte autorisé de l'adresse courriel utilisée pour participer sera présumé être le participant. Par « titulaire de compte autorisé », on entend la personne assignée à l'adresse courriel par le fournisseur d'accès Internet, le fournisseur de service en ligne ou l'organisme responsable de l'assignation du compte pour l'adresse courriel. Les gagnants potentiels

pourraient avoir à fournir une preuve attestant qu'ils sont les titulaires autorisés d'un compte donné.

#### 7. Renseignement personnels

L'Organisateur est autorisé à recueillir les renseignements personnels fournis lors de la Participation au Concours. Tel que l'indique le site et le formulaire de participation au Concours, chaque participation envoyée implique l'affirmation suivante: J'accepte de recevoir des nouvelles de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec. L'Organisateur peut donc envoyer des courriels aux participants suite au concours.

#### 8. Exonération

Dans la mesure permise par la loi, chaque participant dégage de toute responsabilité l'Organisateur, toute société, fiduciaire ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celui-ci, ses agences de publicité et de promotion, ses employés, agents et représentants, relativement à tout dommage ou toute réclamation qu'il pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours, ou de l'acceptation et de l'utilisation du prix ou des biens acquis grâce à ce prix.

#### 9. Annulation ou modifications au concours

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, dans la mesure permise par la loi, de modifier ou d'annuler le Concours en tout ou en partie.

#### 10. Litiges

Un différend quant à l'organisation ou à la tenue du présent Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

\*Emploi du masculin pour alléger la lecture du texte